



## Compte rendu du workshop

### *Déchets municipaux*

L'atelier thématique concernant les déchets municipaux a eu lieu jeudi, le 17 décembre 2015 dans les locaux de l'Administration de l'environnement. Cette occasion a réuni une trentaine d'acteurs nationaux concernés par la gestion des déchets afin d'aborder et de discuter certaines problématiques relatives aux déchets municipaux. Ainsi, quatre sujets ont été sélectionnés sur la base de leur pertinence pour les acteurs concernés. Plus particulièrement, les taux de recyclage 2025/2030 proposés par la Commission européenne dans le cadre du 2<sup>e</sup> paquet sur l'économie circulaire, les déchets encombrants, les systèmes de réutilisation et de réparation et la cohérence nationale dans la gestion des déchets ont été discutés sur base de questions lors de deux sessions parallèles.

## Taux de recyclage 2025/2030

Est-ce que la fixation de taux est un outil adéquat pour mesurer la performance dans la gestion des déchets?

Sur quel niveau devrait-on fixer le taux de recyclage des déchets municipaux (national/communal)?

Les taux proposés par la CE sont-ils réalistes? Si oui, par quels moyens pourrait-on les atteindre?

En discutant ces questions, les participants se sont mis d'accord que la fixation de taux présente un outil adéquat pour mesurer la performance dans la gestion des déchets. Toutefois, les avis divergeaient concernant le niveau de fixation de ces taux. Alors que certains estimaient judicieux d'appliquer le taux de recyclage des déchets municipaux au niveau communal, d'autres préféraient l'application d'un taux au niveau national. Une troisième suggestion consistait dans la fixation d'un taux au niveau régional sur base des zones attenantes des syndicats.

Sur la question si les taux de recyclage prévus pour 2025/2030 peuvent être atteints, les participants étaient unanimes à reconnaître que ces taux seraient théoriquement réalisables, vu le potentiel de ressources dans les déchets encombrants et dans les déchets municipaux en mélange, dont notamment les biodéchets. Néanmoins, il fut souligné qu'un certain nombre de flux sont difficiles à recueillir et à saisir.

D'autant plus, il a été retenu qu'il faudra tenir compte des spécificités des différentes communes pour refléter au mieux la situation du Luxembourg. Certaines communes connaissent notamment la problématique d'une proportion variable entre habitants et visiteurs. Dans ce contexte, la problématique des frontaliers a également été soulevée. Ainsi, des méthodes de calcul spécifiques seront nécessaires afin d'arriver à un taux ajusté pour la commune en question. En effet, bon nombre de frontaliers emportent des emballages chez eux, résultant dans des quantités non intégrées dans le calcul du taux de recyclage. Autrement dit, certains flux de produits sont déclarés au Luxembourg, mais passent à l'étranger pour leur élimination.

D'autres ont souligné que le tourisme de déchets d'une commune à l'autre pose également des soucis. Ainsi, l'augmentation des taxes dans une commune aura un impact sur les communes voisines. A cet égard, il fut demandé de garantir une meilleure concertation des communes.

Par ailleurs, il se pose la question du comment les taux de recyclage sont calculés et quelles données sont à prendre en compte pour ce calcul. En effet, pour la plupart des

participants, la base de calcul n'était pas claire. Il a également été souligné d'avoir les données correctes spécifiques aux communes respectives pour les différents flux de déchets.

Il a toutefois été souligné que le taux à atteindre en 2020 conformément à la directive cadre sur les déchets actuellement en vigueur et calculé au niveau national a été atteint tandis qu'il n'en est pas toujours le cas pour les taux individuels des différentes communes. Ceci peut s'expliquer par les spécificités des différentes communes, y inclus celles concernant la population et la situation respective de l'emploi. Sur ce point, il faut relever qu'il existe une différence entre le taux de recyclage qui est une grandeur relative et la quantité spécifique de déchets produits qui est une grandeur absolue. Ainsi, le nombre de frontaliers actifs sur le territoire d'une commune donnée présente un impact sur la quantité totale de déchets produits par tête d'habitant alors que le taux de recyclage n'en est pas impactée.

Selon les discussions, un autre élément à prendre en compte pour le calcul des taux de recyclage sont les déchets provenant des entreprises. Exprimé autrement, les taux de recyclage doivent également s'appliquer aux quantités de déchets des entreprises autres que celles collectées par les déchets municipaux en mélange même si ces fractions de déchets sont collectées par l'intermédiaire de leurs propres collecteurs.

Toujours dans la même optique, certains participants ont évoqué la possibilité de considérer également les résidus de l'installation du SIDOR pour le calcul du taux de recyclage.

Finalement, on peut citer comme exemple de meilleure pratique (ou projet phare) une commune ayant instauré un système de taxe intelligente. Dans un tel système, les taxes communales baissent en fonction d'un raccordement aux différentes structures de collecte séparée.

## Déchets encombrants

Existe-t-il le risque d'un transfert des déchets encombrants des collectes porte-à-porte vers les parcs de recyclage? Si oui, comment le gérer?

Vu le potentiel de ressources dans les encombrants, faut-il instaurer une obligation de tri suite à leur collecte? Faut-il renforcer le tri à la source?

Existe-t-il un potentiel de réutilisation/recyclage/valorisation dans les déchets encombrants (plastiques durs)? Si oui, comment mieux l'exploiter?

S'agissant de la question du risque d'un transfert des déchets encombrants des collectes de porte-à-porte vers les parcs de recyclage, le terme « risque » a été mal choisi selon les participants du fait qu'il ne s'agit selon eux pas d'un risque mais plutôt d'un avantage. En effet, le transfert des déchets encombrants vers les parcs de recyclage permet, d'une part, une meilleure qualité des différents flux de déchets et assure, d'autre part, une meilleure valorisation de ces déchets. Fut d'autant plus évoqué l'idée de collecter tous les déchets encombrants dans les parcs à conteneurs, où un tri correct des différentes fractions sera garanti. Dans ce contexte, il est important à préciser que les déchets collectés moyennant la collecte porte-à-porte ne sont pas triés a posteriori mais sont tous éliminés.

Concernant l'instauration d'une obligation de tri, il fut soulevé qu'environ 30% de la quantité de déchets encombrants collectée peut être soumise à une opération de valorisation. Dans cette optique, une obligation de tri serait recommandable, pourvu que les débouchés soient clairement définis et garantis, et que la réalisation d'un tel tri n'occasionne pas de lourdes charges.

La problématique des second-hand shops fut également abordée. Ici, la question de la responsabilité fut vivement discutée. Actuellement, au Luxembourg, un marché établi de biens de seconde main fait défaut. En effet, la plupart des participants admettent qu'un système national garantissant la réutilisation des déchets encombrants est difficile à réaliser. Dans ce contexte, le concept d'une gestion centralisée fut évoqué.

Une autre problématique fortement discutée dans ce contexte concernait les taxes communales. Tous les participants se sont mis d'accord sur le fait que les taxes constituent un instrument de pilotage (« Steuerungsinstrument ») permettant de sensibiliser les citoyens. Il a été souligné que les taxes se sont améliorées grâce à une meilleure application du principe du pollueur-payeur.

Le retour au niveau des marchands de meubles a également été discuté mais cette option représente une voie à part non liée aux parcs à conteneurs.

Un autre accent a été placé sur la définition des « déchets encombrants » qui, selon les discussions, devrait être précisée. En effet, certaines fractions, telles que le polystyrène, constituent des matériaux recyclables qui ne devraient pas se retrouver dans les déchets encombrants.

En outre, certains ont fait remarquer que des lignes directrices en matière de déchets encombrants seraient envisageables afin de sensibiliser les citoyens au tri à la source et à une meilleure valorisation des différentes fractions.

Une attention particulière sera aussi portée à la composante financière. Il a pu être constaté que les citoyens sont plutôt prêts à trier lorsque le service leur est offert gratuitement tandis que pour un ensemble non-trié il leur faut payer.

Concernant finalement le potentiel de ressources dans les déchets encombrants, les participants ont souligné le fait que la fraction des plastiques durs est en augmentation. Néanmoins, certains expriment leurs inquiétudes au sujet de l'espace disponible dans les parcs à conteneurs. En effet, les parcs touchent de plus en plus à leurs limites quant à la possibilité de collecte des différentes fractions de déchets.

## **Systèmes de réutilisation/réparation**

Comment est-ce qu'on pourrait développer et promouvoir des systèmes de réutilisation et de réparation?

Comment de tels systèmes pourraient-ils fonctionner?

Comment quantifier les flux?

Comment arriver d'une intention de débarras à une intention de réutilisation?

En vue de la mise en œuvre de systèmes de réutilisation et de réparation, une collaboration avec des organisations sociales et des associations caritatives serait, selon les discussions menées, envisageable. Ceci permettrait notamment de donner une seconde vie à des biens usagés. En plus, le développement de nouvelles filières et la création de synergies avec des structures socio-économiques existantes relevaient de l'intérêt général dans ce domaine.

En matière de quantification des systèmes de réutilisation, il faut noter que, jusqu'à présent, une saisie du volume n'a pas eu lieu. En plus, les participants font remarquer qu'une telle quantification sera dispendieuse. Toujours dans la même optique, la question de la prise en compte des comptages multiples fut aussi soulevée.

Un autre sujet fortement discuté dans le contexte des systèmes de réutilisation fut celui des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). En effet, les DEEE peuvent manifester d'éventuels problèmes concernant leur efficacité énergétique et l'obsolescence programmée. Par ailleurs, les DEEE sont soumis à la responsabilité élargie des producteurs. Ecotrel a informé les participants qu'ils sont en train d'élaborer un guide permettant de déterminer quels appareils sont réutilisables. Par ailleurs, ils agissent en collaboration entre autres avec Post Luxembourg et Caritas en ce qui concerne la restitution de téléphones portables. Un éventuel élargissement sur d'autres appareils électroniques n'est pas exclu. Dans ce contexte la question du « où tracer la limite » entre deux catégories de produits va se poser : celles pour lesquelles une réutilisation ne pose pas de problème et celles dont une réutilisation est non recommandable d'un point de vue sécurité et incidences sur l'environnement.

Afin d'obtenir une meilleure compréhension des systèmes de réutilisation, selon les participants, il est nécessaire de sensibiliser davantage les citoyens de façon à ce qu'ils apprennent à adopter une nouvelle attitude envers les différentes fractions de déchets et de les considérer non plus comme des déchets mais en tant que produits réutilisables.

Suivant cette logique, le second-hand ne fonctionnera que si les gens s'en servent. Il serait donc opportun de montrer aux citoyens les voies et les lieux de valorisation des différentes matières au Luxembourg ou dans la Grande Région.

Par la suite, de la part de certains, il a été demandé de rendre les parcs à conteneurs plus accueillants. Selon les participants de ce groupe de discussion, les actions d'apport et de réutilisation forment une unité et devraient dès lors se produire à un même endroit. Or, certains font remarquer qu'un des soucis majeurs des magasins second-hand dans les parcs à conteneurs consiste dans le fait qu'ils sont souvent considérés comme un fonds de réserve pour les vide-greniers.

Les parcs à conteneurs devraient rester des endroits où les citoyens peuvent rendre les biens dont ils n'ont plus besoin et où d'autres peuvent s'en servir. Néanmoins il n'y a pas de garantie de qualité concernant ces objets de seconde main. Une possibilité consisterait à appliquer un autocollant de qualité. Cette proposition a cependant causé la plupart des participants à remarquer que si une évaluation de la qualité des objets est demandée, il faudrait une structure alternative aux parcs actuels.

Ainsi, une alternative consisterait à relier les parcs à conteneurs à d'autres structures, telles que le CIGL et le CIGR, agissant comme service de contrôle de qualité. Dans ce contexte, il serait difficile d'étendre les magasins seconde main au niveau national pour autant qu'ils demeurent une partie intégrante des parcs à conteneurs.

Afin d'accélérer la diffusion des systèmes de réparation, il faut se mesurer aux réalités économiques. Actuellement les services de réparation coûtent trop chers et il est généralement plus avantageux d'acheter du neuf. Il s'agira donc de développer et de mettre en place au fur et à mesure des services de réparation.

## Cohérence nationale dans la gestion des déchets

Est-ce qu'il serait pertinent d'introduire au niveau national un système cohérent en matière de collecte?

Comment l'Etat pourrait-il assurer la coordination en vue d'une gestion cohérente sur l'ensemble du territoire?

Comment pourrait-on mieux harmoniser les consignes de collecte séparée dans les centres de recyclage?

La première question a relancé le débat sur la proposition d'un outil informatique qui a fait l'objet de discussions approfondies lors du workshop sur les principes de la gestion des déchets. Selon les acteurs présents, cet outil sera le moyen le plus probable à résoudre la problématique du manque de cohérence nationale. L'avantage que présenterait un tel outil informatique centralisé est la diffusion d'une information appropriée et cohérente. Tout le nécessaire en matière de gestion des déchets, telle que les différentes possibilités de tri et de collecte, y pourrait être repris.

Tous les participants se sont mis d'accord sur le fait qu'une uniformisation des services à tous les niveaux se révélera difficile. En effet, chacun (communes, syndicats) a ses propres contraintes et des disparités régionales persistent. Toutefois, une harmonisation des systèmes existants, à savoir SuperDrecksKëscht, Ecotrel, Ecobatterien, Valorlux, permettrait non seulement de renforcer la collecte des différentes fractions de déchets et d'en optimiser l'utilisation mais également de donner une image publique homogène et claire aux citoyens.

Par ailleurs, une meilleure coordination de systèmes, tels que Re-box et le Drive-in Recycling, devrait être assurée. Il a été souligné que de nouveaux systèmes logistiques devraient directement être intégrés dans les structures existantes. Bref, l'infrastructure existante doit être prise en compte.

D'ailleurs, un souhait fut évoqué concernant une mise à disposition de la part de l'Administration de l'environnement d'un guide de recommandations fournissant des conseils pour un tri correct.

Finalement d'autres sujets, tels que l'extension du sac Valorlux sur d'autres fractions, ont également fait l'objet de discussions. Ainsi, il a été demandé que Valorlux fournisse des informations claires sur les fractions à mettre dans le sac bleu/les différents systèmes de collectes.

## Liste de présence

Ahles Hubert	Valorlux
Becker Marc	SIGI
Beyer Hans-Jürgen	Valorlux / Eco-Conseil
Bimmermann Marc	Adm. Com. Schifflange
Christophory Patrick	SIDOR
Corrignan Eric	SuperDrecksKëscht
Detaille André	STEP
Falkenstein Patrick	SIVÉC
Feuillen Yves	Lamesch
Guetti Carlo	SuperDrecksKëscht
Haag Frank	Ville de Luxembourg
Hatto Remy	SIDEC
Hays Isabelle	Horsch
Hoffmann Thomas	SuperDrecksKëscht
Jung Patrick	MDDI
Jungmann Fernand	Ville de Differdange
Koob Gérard	SYVICOL
Leven Robert	Adm. Com. Hesperange
Malano Lucien	Ville d'Esch-sur-Alzette
Mottet Bernard	Ecotrel / Ecobatterien
Rob Gilles	Ville de Luxembourg
Schaeler Steff	SIGRE
Schroeder Jeannot	C2C-Centre
Slavazza Francesco	SIDEC
Spanier Guy	Adm. Com. Schifflange
Van Wissen Pauline	SIDOR
Vermeulen Serge	SICA
Wilhelm Tobias	FLEA
Zangerlé Michel	Ecotrel / Ecobatterien